Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'avant-projet de décision sur la participation financière du canton à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, l'avant-projet de décision sur la participation financière du canton à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026.

Le message accompagnant cet avant-projet de décision présente le cadre contextuel dans lequel s'inscrit cet avant-projet, le concept Sion 2026 et la proposition de participation financière du canton.

1. Contexte général

Sion a connu quatre projets de candidature à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver (1968, 1974, 2002, 2006). Aucun n'a abouti. La dernière tentative, pour les JO de 2006, est encore dans toutes les mémoires, tant l'enthousiasme soulevé avait été grand.

Ces dernières années, l'opportunité de relancer des candidatures helvétiques aux JO d'hiver a été discutée à plusieurs reprises. La candidature de St-Moritz et Davos aux Jeux olympiques 2022 est celle étant allé le plus loin dans un tel processus. En mars 2013, les citoyens grisons refusaient cependant l'engagement financier requis du canton des Grisons à hauteur de 300 millions, mettant ainsi un terme au projet. En Valais, le Grand Conseil rejetait, en mars 2014, un postulat PLR qui proposait de mandater la HES-SO pour étudier la faisabilité d'une nouvelle candidature. En décembre 2014, le Comité International Olympique (CIO) approuvait à l'unanimité l'Agenda olympique 2020 donnant, au travers de 40 recommandations, une image claire de l'avenir du Mouvement olympique, afin de préserver le caractère unique des Jeux et renforcer les valeurs olympiques dans la société. Suite à cette approbation, qui modifie de manière importante les conditions posées à l'organisation de Jeux olympiques, plusieurs idées d'une nouvelle candidature ont refait surface en Suisse. En Valais, une personne privée a relancé l'idée d'une candidature valaisanne et suisse aux Jeux olympique d'hiver. Le dossier a alors évolué en trois versions :

- « Valais 2026 » : le projet était centré sur le Valais en intégrant Lausanne, Kandersteg et St-Moritz ;
- « Swiss Alps 2026 » : les sites étaient répartis sur 6 cantons : Valais, Vaud, Berne, Tessin, Grisons et Uri, avec comme objectif d'obtenir le soutien d'un maximum de cantons pour faire la différence sur le plan national ;
- « Sion 2026, les Jeux au cœur de la Suisse » : le projet « Swiss Alps 2026 » est fusionné avec celui porté par la Chambre vaudoise de Commerce et d'Industrie en mai 2016 pour devenir « Sion 2026, les Jeux au cœur de la Suisse».

A ce stade de développement, le Conseil d'Etat a décidé de suivre le projet et de le soutenir dans la mesure de ses moyens. Le 4 mars 2015, il a décidé de confier le suivi du projet à sa Délégation permanente à l'économie. Le 20 janvier 2016, il a mis sur pied un groupe de travail interne à l'administration cantonale chargé du suivi opérationnel. Le 16 novembre 2016, il a décidé de

reconnaître au projet le statut de projet gouvernemental et de lui accorder un soutien financier de principe correspondant à CHF 4'000'000.00 portant sur les exercices 2018 et 2019.

Durant la même période, les autres projets développés en Suisse sont intégrés à « Sion 2026. Les Jeux au cœur de la Suisse ».

Le développement de plusieurs concepts a motivé Swiss Olympic à étudier l'opportunité de déposer une candidature auprès du CIO. Au terme de l'analyse d'une task force mandatée par le comité exécutif de l'organe suprême du sport suisse, le parlement du sport suisse s'est prononcé favorablement le 11 avril 2017. La population grisonne s'étant entretemps prononcée contre le principe d'une candidature grisonne aux Jeux olympiques d'hiver 2026, le projet « Sion 2026, les Jeux au cœur de la Suisse » est demeuré seul en lice et a donc logiquement été désigné pour porter cette candidature suisse.

La Confédération a décidé d'accompagner le processus de candidature de Swiss Olympic avec un groupe de travail interdépartemental dirigé par l'Office fédéral du sport (OFSPO). En été 2017, le comité de candidature et Swiss Olympic ont remis le dossier concernant la faisabilité des Jeux olympiques et paralympiques 2026 au Conseil fédéral ainsi qu'aux cantons concernés. Le Conseil fédéral a examiné le dossier et a décidé le 18 octobre de confirmer son soutien à la candidature olympique par une offre de financement à hauteur de 995 millions de francs.

L'implication directe des collectivités publiques par le biais du financement (voir point 2 ci-dessous) a entraîné une redéfinition de la gouvernance du projet, de sorte que ces dernières prennent une part décisionnelle dans la gouvernance du dossier. Celle-ci est désormais dirigée par le président de Swiss Olympic. Le Chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, Monsieur le Conseiller d'Etat Frédéric Favre, représentant des Cantons concernés (Valais, Vaud, Berne et Fribourg) et de la Ville de Sion, a été nommé vice-président. Le dossier a pris un nouveau nom : « Sion 2026, raviver la flamme ».

Le 8 décembre 2017, le Conseil Fédéral a a adopté le rapport soumis à la procédure de consultation jusqu'à fin mars 2018. Le message au Parlement est prévu d'être déposé en juin 2018, pour être traité par la première Chambre en septembre et la seconde en décembre de la même année.

Au niveau du CIO, le processus de candidature a été redéfini, dans le but d'implémenter concrètement l'Agenda 2020 et de garantir la prise en compte des spécificités des régions candidates. L'Agenda 2020 comprend 40 recommandations. Les principaux domaines clés traités sont les suivants²:

- Changements apportés à la procédure de candidature, avec une nouvelle philosophie qui consiste à inviter les villes candidates potentielles à présenter un projet conforme aux besoins de planification à long terme sur les plans économique, social et environnemental.
- Réduction des coûts de candidature, en diminuant le nombre de présentations autorisées et avec une large contribution financière de la part du CIO.
- Passage d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves.
- Renforcement du 6e principe fondamental de l'Olympisme avec l'ajout dans la Charte olympique du principe de non-discrimination par rapport à l'orientation sexuelle.
- Lancement de la chaîne olympique afin de fournir une plateforme pour les sports et les athlètes, audelà des Jeux olympiques, et ce tout au long de l'année.
- Consolidation et adaptation des principes de bonne gouvernance et d'éthique aux exigences enconstante évolution.

_

¹ https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/50775.pdf

² https://www.olympic.org/fr/agenda-olympique-2020

- Les athlètes restent au centre, avec la protection des athlètes intègres au cœur de la philosophie du CIO.

Une phase d'accompagnement – aussi dite de co-construction - des projets par des experts du CIO a débuté en septembre 2017 et durera une année. En octobre 2018, le CIO désignera les villes retenues pour la phase de candidature internationale. Les villes hôtes candidates auront jusqu'en janvier 2019 pour remettre leur dossier de candidature définitif. Le processus se terminera en octobre 2019 à Milan, avec la désignation de la ville hôte des JO de 2026.

Le CIO a donné plusieurs signes clairs de son implication concrète dans la mise en pratique de l'Agenda 2020. Ainsi, des représentants de l'organisation sont venus présenter le concept et les mesures lors de la réunion annuelle des présidents des fédérations sportives valaisannes. Lors de la remise des mérites sportifs valaisans le 14 décembre 2017 le directeur exécutif des Jeux olympiques, Monsieur Christophe Dubi, est aussi venu présenter l'Agenda 2020. Le Chef du DSIS et le Président de la Ville de Sion ont également rencontré les responsables opérationnels du CIO à plusieurs reprises durant les dernières semaines de cette même année.

Il apparaît clairement que les Jeux d'hiver de 2026 constituent une opportunité unique d'organiser le plus grand événement sportif que la Suisse puisse accueillir tout en demeurant dans un cadre raisonnable et à sa portée.

2. Le concept de « Sion 2026»

2.1 Préambule

Ce chapitre présente les éléments principaux du concept « Sion 2026 ». L'ensemble du financement fait l'objet d'un récapitulatif au chapitre 4.

Pour la bonne compréhension de l'ensemble, une distinction fondamentale doit être apportée dans ce préambule. Il faut en effet clairement séparer les frais de fonctionnement - qui sont à charge du comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) - des investissements dans des infrastructures durables et des frais de sécurité en dehors des sites de compétition, qui sont eux à charge des cantons et des communes sites ou des propriétaires des infrastructures concernées

2.2 Sites sportifs

Lors des candidatures de Sion aux Jeux olympiques d'hiver 2002 et 2006, la question de la compacité des sites était primordiale. Il s'agissait de concentrer au maximum les épreuves dans l'espace pour obtenir l'organisation des JO, au détriment du budget et de la durabilité. Le projet prévoyait par exemple la construction de plusieurs patinoires dans la plaine du Rhône et de tremplins à Crans-Montana.

Le concept Sion 2026 constitue l'opposé de ce principe et propose des épreuves réparties sur plusieurs sites en Valais ainsi que dans les cantons de Vaud, Fribourg, Berne et des Grisons. Cet éclatement relatif est en accord avec les principes de l'Agenda 2020 du CIO. Il est acceptable et raisonnable, parce qu'il permet d'utiliser des installations existantes, en particulier les patinoires vaudoise, fribourgeoise et bernoises, les tremplins de l'Oberland ou encore la piste de bob naturelle de St-Moritz. L'étalement proposé des épreuves peut paraître important à l'échelle de la Suisse, il n'est pourtant pas démesuré par rapport à d'autres Jeux d'hiver, par exemple en comparaison avec Pékin 2022 ou Salt Lake City 2002, où les temps de déplacement entre les sites seront et étaient bien plus longs.

Le concept Sion 2026 fait également preuve de mesure, avec une planification prudente du nombre de spectateurs. La quantité de spectateurs a une incidence importante sur la logistique dans les sites, sur la mobilité et la sécurité. Il ne sera pas nécessaire de bouleverser les réseaux cantonaux et nationaux de mobilité, qui pourront répondre à la demande, moyennant des adaptations en termes d'exploitation (augmentation ponctuelle du nombre de trains sur certaines lignes par exemple).

A ce stade, la répartition des sites de compétition est optimisée en fonction des infrastructures existantes (pistes de ski, tremplins, halles et pistes de glace) et de leur connexion aux réseaux de mobilité. Il serait contre-productif de distribuer les épreuves de façon équitable entre les régions. Répondre aux attentes qui seraient dictées par des velléités régionalistes irait à l'encontre de l'efficacité et de la durabilité du concept.

Le dossier technique complet - ou plus précisément l'analyse de faisabilité détaillée - est disponible à l'adresse https://www.vs.ch/fr/jo. Il faut relever ici que le concept est évolutif et que plusieurs options sont à l'étude. Les cérémonies d'ouverture, de clôture et de remises de médailles sont également prévues dans la capitale (respectivement au stade de Tourbillon et sur la Place de la Planta). Les sites sportifs retenus à ce stade en Valais sont :

- Crans-Montana pour le ski alpin
- Thyon/Veysonnaz pour le skicross, le boardercross, les bosses et le slalom parallèle snowboard
- Viège pour le curling
- Sion pour le big air
- la Vallée de Conches pour le ski nordique (sauf le combiné nordique et le biathlon)

Le site de ski alpin de Crans-Montana bénéficiera d'améliorations durables, hors budget du COJO, de l'aire d'arrivée de la piste Nationale ainsi que d'aménagements de la piste. Ces constructions sont de toute façon déjà envisagées dans le cadre de la candidature de la station aux Mondiaux de ski alpin de 2025 ou 2027.

A Thyon/Veysonnaz, les travaux hors budget du COJO consisteront en du modelage de la piste, principalement à l'aide de neige. Les tribunes et autres installations seront temporaires.

La patinoire de Viège est également un projet indépendant de la candidature de Sion 2026 puisque la commune a décidé de sa construction, qui débutera dans le courant de 2018. Les adaptations nécessaires pour la rendre compatible avec le tournoi olympique de curling consisteront en des installations provisoires prises en charge par le budget du COJO.

Les événements de Sion se dérouleront dans des installations temporaires prises en charge par le budget du COJO. Les cérémonies d'ouverture et de clôture sont prévues au stade de Tourbillon, dans lequel des tribunes provisoires seront installées. Les remises de médailles sont planifiées sur la Place de la Planta. Ces installations relèvent du budget du COJO.

Les installations sportives de la Vallée de Conches devront faire l'objet d'une mise à niveau durable hors budget du COJO. Cette réflexion est déjà en cours indépendamment du projet Sion 2026, la région ayant décidé de se positionner clairement sur le créneau du ski nordique.

Le concept « Sion 2026 » cherche encore une solution, éventuellement décentralisée, pour le patinage de vitesse qui doit se concourir sur une piste glacée de la taille d'une piste d'athlétisme. Seul ce sport ne bénéficie pas pour l'instant d'une infrastructure identifiée en Suisse. Le comité de candidature est en tractation avec une entreprise qui souhaite construire une halle industrielle à

Aigle, bâtiment qui pourrait accueillir l'anneau de vitesse. Si cette solution ne pouvait pas se concrétiser, une délocalisation à l'étranger dans une installation existante est envisageable aux yeux du CIO.

2.3 Hébergement et médias

A l'instar des sites sportifs, les structures d'hébergement seront également décentralisées pour se situer à proximité immédiate des compétitions. Le village olympique pour les athlètes est ainsi restreint à 1'400/1'600 lits. Sachant que les normes olympiques prévoient deux personnes par chambre, ce village comprendra environ 700 appartements, ce qui correspond à la croissance annuelle moyenne du parc immobilier à Sion. La location de ces logements pour les JO est prévue dans le budget du COJO. Les logements seront mis sur le marché après les JO par les investisseurs partenaires de la Ville de Sion.

Le dossier prévoit de remettre à jour les structures d'hébergement existantes du Feriendorf de Fiesch, pour les épreuves de fond, hors budget du COJO.

Les autres personnes directement concernées par les Jeux (officiels, invités et médias) seront logées dans des hébergements existants.

Les centres de radio/TV et de médias sont prévus dans les locaux du CERM de Martigny pour autant que les médias aient encore besoin effectivement de grandes structures centralisées en 2026. Les surfaces de plancher du CERM seront augmentées par des installations temporaires à charge du COJO.

2.4 Sécurité

Le concept de sécurité a fait l'objet d'un rapport de faisabilité établi par deux experts mandatés par le groupe de travail interdépartemental de l'administration fédérale. Ce rapport est disponible à l'adresse https://www.vs.ch/fr/jo

Le comité d'organisation doit assurer la sécurité des sites de compétition. Cette tâche sera réalisée par des sociétés privées dont l'engagement est prévu dans le budget du COJO. La sécurité du domaine public (y compris les sanitaires et pompiers) sur l'ensemble du territoire est du ressort des cantons et des communes et sa prise en charge leur incombe. La Confédération quant à elle doit assurer la sécurité aérienne, le renseignement, la protection des personnalités publiques et le contrôle aux frontières. L'engagement de l'armée est également de sa compétence. Le Conseil fédéral a annoncé le 18 octobre 2017 que la Confédération propose de prendre en charge les coûts engendrés par les tâches qu'elle doit remplir.

Il est évident que l'organisation de Jeux olympiques d'hiver, 4^{ème} événement sportif mondial, demande une sécurité maximale. Compte tenu de « l'éclatement » des sites sportifs, et du faible risque sécuritaire des épreuves des JO, il est raisonnable d'envisager des déroulements relativement sereins des épreuves. Une sécurité accrue sera cependant portée aux cérémonies d'ouverture et de clôture. En novembre dernier, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a relevé que la sécurité de l'événement pouvait parfaitement être assurée.

A l'instar d'autres événements d'importance qui nécessitent une collaboration intercantonale, il est prévu de faire appel à des forces de police de cantons non concernés directement par les Jeux. La

CCDJP s'est prononcée en faveur d'une telle mise à disposition, mais pas gratuitement. La Conférence des Cantons (CdC) peut encore proposer une non-facturation, par solidarité confédérale. Ce point sera discuté en mars 2018. La Confédération a déjà annoncé qu'elle prendra en charge le 20% des coûts de sécurité à la charge des cantons.

2.5 Héritage

L'héritage des Jeux olympiques d'hiver en termes d'émulation – qu'elle soit sportive, sociale ou culturelle - fait partie intégrante du concept. La candidature de Sion 2006 a permis de créer la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM). Sur ce même principe, Sion 2026 entend laisser une trace durable grâce au savoir-faire et à l'élan acquis à travers l'organisation d'un événement de grande envergure.

Le concept détaillé n'a pas encore été présenté au moment de la rédaction du présent message. Mais la volonté de réserver un montant de 91 millions a déjà été arrêtée dans le budget du COJO. Ce budget sera géré par une fondation existante ou une nouvelle entité à créer, afin d'assurer la pérennité du projet au-delà des Jeux.

2.6 Jeux paralympiques

Les Jeux paralympiques se dérouleront trois semaines après les Jeux olympiques et leur budget est intégré dans celui du COJO. De par leur ampleur et leurs besoins logistiques moindres, ils seront concentrés en Valais, à Lausanne et St-Moritz. Le défi principal consistera en l'adaptation des accès aux sites de compétition pour les personnes à mobilité réduite. Leur couverture médiatique est de plus en plus importante. Les coûts de sécurité des Jeux paralympiques sont inclus dans le budget y relatif présenté au point 4.

2.7 Comparaisons avec d'autres Jeux olympiques

Comparer les résultats financiers des différents Jeux olympiques d'hiver est un exercice périlleux tant les bases de calcul sont variables. Il ressort cependant que les déficits proviennent principalement de la construction d'infrastructures dont la durabilité a été surestimée. Le concept Sion 2026 va à l'encontre de ce danger tant en ce qui concerne l'utilisation de sites sportifs existants que de l'utilisation du réseau de transport et des infrastructures d'hébergement. Avec moins de 100 millions prévus pour des infrastructures pérennes, ce seront certainement les Jeux olympiques d'hiver les plus raisonnables des temps modernes.

3. Les retombées des Jeux olympiques

Au chapitre des retombées de l'organisation de Jeux olympiques, les expertises sont aussi nombreuses que divergentes pour en estimer l'importance et servent d'arguments tant aux partisans qu'aux opposants. Il convient donc de ne pas alimenter cette confusion et de s'en tenir à des éléments factuels, communément admis à l'examen a posteriori des précédentes éditions, qui permettent de cerner au plus près l'importance des retombées de l'organisation de Jeux olympiques et leur nature.

« Les Jeux olympiques d'hiver à Sion en 2026 pourraient donner un nouvel élan au tourisme suisse. On en attend des impulsions pour le tourisme, en particulier dans des domaines comme les effets sur les infrastructures et la demande, sur la qualité, la numérisation et l'entrepreneuriat ou sur les nouveaux modèles économiques. »³

Les retombées de l'organisation de ce qui constitue le quatrième événement sportif le plus suivi au monde sont de différents ordres : fédération autour d'un projet, retombées économiques, en termes de notoriété et d'image, dans les compétences d'organisation de grandes manifestations, pour la population, au niveau des infrastructures touristiques et d'hébergement, ou encore sociales. Ces retombées sont analysées ci-après.

3.1 Fédération autour d'un projet

Retombée intangible, donc difficilement chiffrable ou quantifiable, la fédération des forces et compétences qu'un projet d'organisation de Jeux olympiques d'hiver suscite au sein de la population concernée ne doit pas pour autant être négligée.

Le fait qu'un tel projet divise la population entre partisans et opposants lorsqu'il s'agit de se prononcer pour ou contre sa réalisation ne doit pas nous faire perdre de vue qu'une fois la décision prise de se lancer dans un tel projet, l'envergure de celui-ci et le challenge qu'il représente ont pour conséquence que toutes et tous se rassemblent pour contribuer à sa réussite.

La capacité d'un projet de cette envergure à jouer un rôle de catalyseur d'énergies est un constat pour la plupart des villes hôtes de Jeux olympiques. La candidature de Sion 2006 avait suscité un véritable élan populaire à travers tout le canton et le pays. Raviver la flamme s'avère dès lors être plus qu'un slogan; la fédération des forces et le développement des collaborations dont le projet d'organisation de Jeux olympiques est porteur doivent véritablement être considérés comme une retombée non négligeable et durable d'un tel projet.

3.2 Retombées pour l'économie

Si l'on considère les retombées directement induites par la tenue des Jeux olympiques en 2026 en Suisse, une étude réalisée sur mandat de Swiss Olympic⁴ estime que ces derniers génèreront entre 1.5 et 2.4 millions de nuitées pendant les Jeux eux-mêmes, réparties entre membres du CIO, médias, sponsors, athlètes et personnel encadrant, événements préalables, sécurité, bénévoles, et enfin hôtes hébergés. A titre de comparaison, le Valais a compté, pour l'année touristique 2016/2017 (novembre à octobre) 3'876'303 nuitées. Le scénario minimaliste évalue à 430 millions de francs les dépenses des visiteurs, tous types confondus⁵ pendant les Jeux – exclusivement des dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres budgets (les dépenses liées aux billets pour les compétitions sont p.ex. déjà couvertes par les budgets et ne sont dès lors pas recomptées comme dépenses personnelles). Le fait que les JO se déroulent durant la période touristique peut induire un effet d'éviction pour la clientèle habituelle; concrètement, des hôtes réguliers choisissent d'autres destinations, ou renoncent à venir dans la région, sans solution de remplacement.

_

³ Extrait de la stratégie touristique de la Confédération approuvée le 15 novembre 2017 par la Confédération

⁴ Jeux olympiques d'hiver 2026 en Suisse – pré-évaluation des possibles effets économiques et en matière d'héritage à long terme, Event analytics (Rütter Soceco & Hochschule Luzern Institut für Tourismuswirtschaft) sur mandat de Swiss Olympic, 2017

⁵ CIO, médias, sponsors (46%); athlètes, personnel encadrant (1%); hôtes hébergés (21%); sécurité, bénévoles (4%); touristes d'un jour (18%), événements préalables (10%)

S'il convient de ne pas occulter cet effet possible, les moyens d'en limiter l'ampleur existent, notamment au travers d'un marketing ciblé et de la gestion des clients réguliers. La digitalisation que vit le secteur touristique et la finesse toujours plus grande que cette dernière offre dans la personnalisation du marketing et de la communication auprès de la clientèle permettra de mettre en œuvre un plan de communication à l'attention de cette dernière, pour lui proposer des alternatives. Ces alternatives pourront être temporelles, ciblant une promotion sur d'autres périodes de la saison hivernale, ou géographiques, tant il est vrai que la concentration des épreuves alpines sur un nombre limité de sites laissera une offre suffisamment étoffée sur les autres destinations valaisannes n'accueillant pas d'épreuves.

Cette même étude avance un chiffre d'affaires global (direct et indirect) d'environ CHF 4.2 milliards, contre environ CHF 5.5 milliards dans le scénario maximaliste – chiffres qui concernent la Suisse dans son ensemble et non seulement le Valais. Les retombées fiscales sont quant à elles estimées à environ CHF 200 millions (minimum) pour la Confédération et les cantons, sous forme d'impôts sur le revenu, TVA et autres impôts nets sur les produits.

3.3 Retombées pour l'image

Si l'organisation de Jeux olympiques ne change pas fondamentalement la réalité de certaines grandes villes organisatrices, on pense notamment à Paris pour les Jeux olympiques d'été 2024, tant la puissance économique et la notoriété d'une telle ville sont importantes, il n'en n'est pas de même pour Sion, le Valais ou même l'ensemble des cantons rassemblés sous la bannière Sion 2026.

Selon un classement publié par Mastercard⁶ en 2017, Paris figure au 3^{ème} rang mondial des villes touristiques, en termes de visiteurs et de dépenses. Il est par conséquent intuitivement évident que l'organisation de Jeux olympiques par cette ville n'aura, du point de vue de l'image et surtout du gain de notoriété, qu'un impact limité. Sion n'est pas Paris et ses plus de 15 millions ⁷ de visiteurs en 2016. Pour notre canton – et la Suisse en général– l'impact d'une telle manifestation en termes d'image revêt une importance tout autre. La diffusion mondiale et l'audience générée par les diverses compétitions constituent un vecteur inégalable de mise en valeur de nos destinations touristiques, de nos domaines skiables, de nos installations, ainsi que de nos paysages. Les Jeux de Sotchi en 2014 ont ainsi généré une audience de 2.1 milliards de téléspectateurs à travers les retransmissions de 412 chaînes de télévision⁸. Il ne serait tout simplement pas imaginable de prétendre à une telle vitrine sans les Jeux olympiques.

Il sied de souligner, sur cette notion de l'image et des valeurs véhiculées par ce projet, que la Suisse s'inscrit en cohérence avec la volonté du CIO de redimensionner les Jeux olympiques et peut légitimement prétendre offrir ce nouveau visage aux Jeux olympiques d'hiver. Des doutes subsistent au sein de l'opinion publique sur la sincérité voire la capacité du CIO à se tenir à cette résolution. Un projet solide et cohérent avec les engagements du canton en matière de durabilité pris dans le cadre de l'Agenda 21 constituera une confrontation de cette volonté avec une proposition concrète. Si le CIO accepte la conception des Jeux proposée par Sion 2026 et lui attribue leur organisation, le Valais pourra se positionner comme un acteur du changement, un acteur compétent en matière d'organisation d'une manifestation durable en termes financier, social et environnemental. Si le CIO refuse cette vision, nous ne nous engagerons pas dans ce projet.

L'organisation des JO 2026 en Suisse doit être utilisée par les cantons et régions concernées, les entités de promotion - parmi lesquelles Valais Wallis Promotion - et l'ensemble des destinations

8

⁶ Mastercard Global Destination Cities Index 2017

⁷ Nombre de visiteurs internationaux ayant séjourné plus de 24h.

⁸ CIO - Sochi 2014 Facts & figures / 1 February 2015

touristiques, dans le cadre d'une stratégie à moyen et long terme visant à consolider notre position sur les marchés émetteurs principaux actuels. Le gain de notoriété et de visibilité qu'il génère doit également servir de levier pour développer de nouveaux marchés d'avenir. Cet effet d'entrainement ne doit de plus pas se limiter au secteur touristique, mais peut également profiter à notre industrie et aux entreprises spécialisées de nombre de domaines spécifiques (ingénierie, mécanique, etc.).

3.4 Retombées en termes de compétences dans l'organisation de grandes manifestations

Le Valais est régulièrement l'hôte de manifestations et d'épreuves sportives d'envergure nationale ou internationale. On pense aux épreuves de coupe du monde de ski ou à l'arrivée d'étapes de grandes épreuves cyclistes par exemple.

Pour les professionnels du tourisme, l'organisation de Jeux olympiques constitue une opportunité extraordinaire de démontrer leur capacité à gérer et à organiser une manifestation d'envergure mondiale, plus encore que l'organisation d'épreuves sportives de niveau international dans lesquelles leur savoir-faire est déjà reconnu.

3.5 Bénéfices pour la population

L'organisation de Jeux olympiques est créatrice d'emplois. Lorsque l'on parle d'emplois générés par une telle manifestation, il convient de considérer les emplois liés au déroulement direct, mais également ceux créés avant et après l'événement.

L'organisation des Jeux devrait générer, toujours selon la même étude⁹, entre 18'650 et 24'640 emplois équivalent plein temps (EPT), qu'il faut distinguer entre EPT créés par les effets du budget COJO (~13'270 EPT min, 15'870 EPT max), et ceux induits par les dépenses touristiques (~5'380 min et 8'770 max). Si certains de ces emplois sont directement liés aux Jeux et revêtent ainsi un caractère limité dans leur durée, le développement consécutif de l'activité économique et touristique aura pour conséquence que de nombreux emplois durables seront créés au sein des destinations touristiques par les entreprises et commerces formant le tissu économique de celles-ci.

D'autre part, les épreuves sportives de niveau international et le rêve olympique, considérés sous l'angle sportif, sont également importants dans un objectif de promotion du sport au sein de la population en général et de la jeunesse en particulier. Ils sont porteurs de valeurs telles que loyauté, excellence, esprit d'équipe, solidarité, performance et sont source d'émulation et de vocations, comme le démontre le vivier de sportifs de classe mondiale que compte notre canton.

3.6 Investissements – renouvellement du parc d'infrastructures touristiques et d'hébergement

Les études menées par l'association faîtière des sociétés de remontées mécaniques suisses l'ont mis en évidence : notre parc d'installations de remontées mécaniques accuse un retard d'investissements. Si les acteurs de la branche s'accordent sur le fait qu'il convient de rénover ou remplacer une partie importante des installations existantes sans pour autant tomber dans le travers d'investissements démesurés, il n'en demeure pas moins que le coût de ces rénovations – même mesurées – reste important. Les Jeux olympiques induiront de manière indirecte un apport de financement contribuant à la réalisation de ces travaux que notre canton se doit de mener à bien pour demeurer une destination compétitive.

⁹ Jeux olympiques d'hiver 2026 en Suisse – pré-évaluation des possibles effets économiques et en matière d'héritage à long terme, Event analytics (Rütter Soceco & Hochschule Luzern Institut für Tourismuswirtschaft) sur mandat de Swiss Olympic, 2017

De manière plus générale, les évolutions actuelles – et le rythme soutenu de ces dernières – induites par la digitalisation, qui impactent de manière transversale nombre de secteurs économiques, remettent en question les modèles d'affaires et mettent à l'épreuve la capacité d'adaptation des entreprises. Elles donnent également à un tel projet un potentiel inestimable en termes de « laboratoire de développement » de nouvelles propositions de valeurs et d'implémentation de nouvelles technologies. Organiser des Jeux olympiques nous place au centre d'une dynamique faisant appel à des partenaires (fournisseurs de technologies, instituts bancaires, opérateurs de télécommunications, etc.) qui sont des acteurs majeurs de cette numérisation, ce qui constitue une opportunité unique pour le Valais technologique.

3.7 Social – touristique (capacité à fédérer les communes et acteurs touristiques)

Le développement touristique ne dépend plus seulement de la capacité des acteurs touristiques d'une même destination à collaborer. Cette collaboration est devenue indispensable au-delà des limites d'une destination. Les acteurs du tourisme valaisan doivent en effet être en mesure de proposer une offre correspondant aux attentes du touriste du XXIème siècle, qui veut vivre des expériences, que celles-ci se déroulent à l'intérieur de la destination où il se trouve ou qu'elles l'emmènent dans d'autres endroits plus ou moins proches. Or le secteur touristique – et ce n'est pas ici une particularité liée à notre canton - n'a pour l'heure qu'une capacité mesurée à collaborer. Son comportement est l'héritage d'un passé dans lequel le concurrent identifié était la station d'à côté, et non pas le pays voisin ou lointain ; un passé dans lequel le tourisme hivernal n'avait pas encore de rival balnéaire. Changer les mentalités et instaurer cette capacité à rassembler ses forces et collaborer prend du temps : l'organisation de Jeux olympiques peut jouer le rôle d'accélérateur de cette mutation.

4. Participation financière cantonale

Le canton entend accorder son soutien financier à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver jusqu'à concurrence de 100 millions de francs au maximum. Ce soutien s'articule de deux manières :

- Subventionnement des infrastructures durables construites pour les Jeux olympiques pour
 60 millions
- Prise en charge des frais de sécurité publique pour 40 millions

4.1 Subventionnement des infrastructures durables

Aujourd'hui, les principaux investissements pour les infrastructures situées en Valais (qui ne font pas partie du budget organisationnel des Jeux olympiques d'hiver 2026) sont les suivants : transformation de dortoirs en chambres doubles ou à quatre lits au centre des loisirs de Fiesch pour l'hébergement d'athlètes ; aménagements de terrain et enneigement artificiel dans la vallée de Conches ; aménagements de terrain, enneigement artificiel et stade d'arrivée à Crans-Montana ; aménagements de terrain sur le site de Thyon / Veysonnaz .

Ces investissements concentrés sur le Valais représentent un total de 81 millions de francs sur 100 millions pour toute la Suisse. Ils seront financés par la Confédération, le canton, les communes valaisannes ainsi que des tiers concernés. Après déduction de la participation fédérale, le montant à charge de l'Etat du Valais est fixé à 60 millions de francs. Les communes et les tiers concernés seront appelés par le canton à prendre leur part à ces investissements.

Les porteurs des projets liés à ces investissements seront les communes concernées. Les montants engagés par le canton se feront par le biais de subventions, selon le modèle habituellement adopté.

4.2 Frais de sécurité publique

L'organisation des Jeux olympiques représente un défi au niveau de la sécurité. La solidarité intercantonale, par la mise à disposition d'effectifs de police d'autres cantons, sera nécessaire, comme lors de l'Euro 2008 par exemple. La conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, en séance du 17 novembre 2017, a donné son accord de principe à cette solidarité. Le budget prévoit un coût de 303 millions pour l'engagement de toutes les forces sécuritaires dont la couverture n'entre pas dans le budget du comité d'organisation des jeux olympiques. La Confédération prendra 129 millions à sa charge. Ce financement est complété par les cantons, selon une clé de répartition encore à définir en fonction des accords à passer entre les cantons organisateurs, les cantons concordataires et les autres cantons suisses.

Pour le canton du Valais, les coûts de sécurité publique supplémentaires qui devront être assumés sont estimés à 40 millions. Ce montant permettra de couvrir l'engagement de toutes les forces de l'ordre nécessaires au bon déroulement des Jeux olympiques, des Jeux paralympiques et de la période transitoire entre les deux, sur l'ensemble du territoire cantonal, en renfort de la Police cantonale.

Les besoins ont été calculés en fonction d'un calendrier virtuel des épreuves basé sur celui des derniers Jeux, tout en tenant compte des localisations des épreuves en l'état actuel du dossier JO 2026 ainsi que des missions spécifiques dévolues à la sécurité publique.

4.3 Financement

Le financement du montant global de 100 millions est prévu sous la forme d'un crédit d'engagement. Un fonds spécial sera créé et doté des moyens nécessaires dédiés exclusivement au préfinancement du soutien aux infrastructures (60 millions) et à la prise en charge des frais de sécurité (40 millions), afin que le fonds puisse assurer au moment voulu le paiement des dépenses à prévoir au budget de l'Etat.

La dotation du fonds pourra se faire durant les années précédents 2026, selon une cadence à définir en fonction des moyens financiers à disposition de l'Etat.

A relever que 100 millions de dépenses représentent 2.5% d'un budget actuel de dépenses de l'Etat du Valais, fonctionnement et investissement confondus.

5. Conclusion

L'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026 représente une opportunité unique pour le Valais, la Suisse romande et toute la Suisse, qui pourront démontrer leur capacité à organiser un événement d'envergure mondiale tout en restant à taille humaine et en laissant un héritage à long terme.

« Sion 2026 » peut devenir la première organisation à renouer avec des Jeux olympiques d'hiver authentiques, orientés sur les sports de neige et de glace, au cœur des Alpes. La volonté du CIO d'implémenter très concrètement, rapidement et complètement son Agenda 2020 est la garantie d'un soutien actif apporté à cette organisation. Des compétences de pointe pourront ainsi être acquises par des personnes ou des entités valaisannes.

« Sion 2026 » permettra de replacer le Valais et toute la Suisse sur la carte mondiale des sports d'hiver. Cette organisation offrira une vitrine planétaire aux savoir-faire, aux produits et à l'innovation suisses.

« Sion 2026 » constitue une opportunité unique de renforcer la cohésion au niveau du canton comme du pays, de par l'ampleur nationale de ce projet au rayonnement international.

Sur la base du présent message, le Conseil d'Etat espère que votre Haute Assemblée suive sa proposition et accepte le projet de décision qui lui est soumis.

Nous saisissons la présente occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et pour vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 20 décembre 2017

Le président du Conseil d'Etat: Jacques Melly Le chancelier d'Etat: Philipp Spörri

Annexes remises aux membres de la Commission parlementaire :

- Décision du Conseil d'Etat approuvant le présent message
- Projet de décision du Grand Conseil